047-200068948-20210922-DE\_087\_2021-DE





# Demande d'évolution du plan local d'urbanisme Commune de : REAUP-LISSE

### **Projet**

Localisation:

Lieu-dit: "LANDES DE MAISONEUVE" Parcelles: 000 AL 287 (Réaup-Lisse)

Description du projet\* : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur les

communes de SOS et REAUP-LISSE

Emprise: 16,9 ha dont 5,3 ha clôturés sur Réaup-Lisse

Demandeur: REDEN - RS PROJET 46

**Extrait Cadastre** 

cf ANNEXE 1

P5 1

Plan du projet

cf ANNEXE 2

万乙

Albret Communauté se réserve le droit de refuser un projet ne répondant pas aux critères d'intérêt collectifs et à ceux fixés par la délibération du 18/12/2019.

<sup>\*</sup>Joindre avec la demande le règlement d'urbanisme (RU) de l'unité foncière.

047-200068948-20210922-DE\_087\_2021-DE

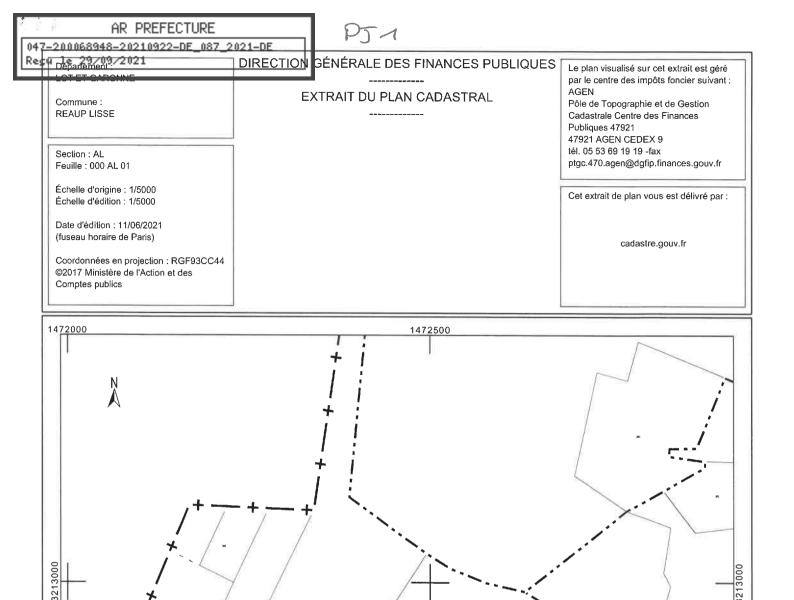
Regu le 29/09/2021

Le document d'urbanisme
Document d'urbanisme (type, date d'approbation) :
Zonage*:
Extrait du zonage
cf ANNEXE 3
Paramètres bloquants au projet (zonage, règlement): "Les constructions et installations nécessaires aux services publics et équipements collectifs sont autorisées à condition qu'elles soient compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages."
Etat des réseaux :
Présence et capacité du réseau d'adduction en eau potable:  Oui non   Oui
Présence et capacité du réseau d'électricité :  Oui Honn
Présence et capacité de la voirie :  Oui Onn
Présence et capacité du réseau d'assainissement collectif ;  oui
Présence Défense extérieure Contre l'Incendie : ☐ oui ☐ non

\*Joindre avec la demande les renseignements d'urbanisme de l'unité foncière ainsi qu'un plan sommaire du projet permettant de justifier l'évolution du PLU.

Signature

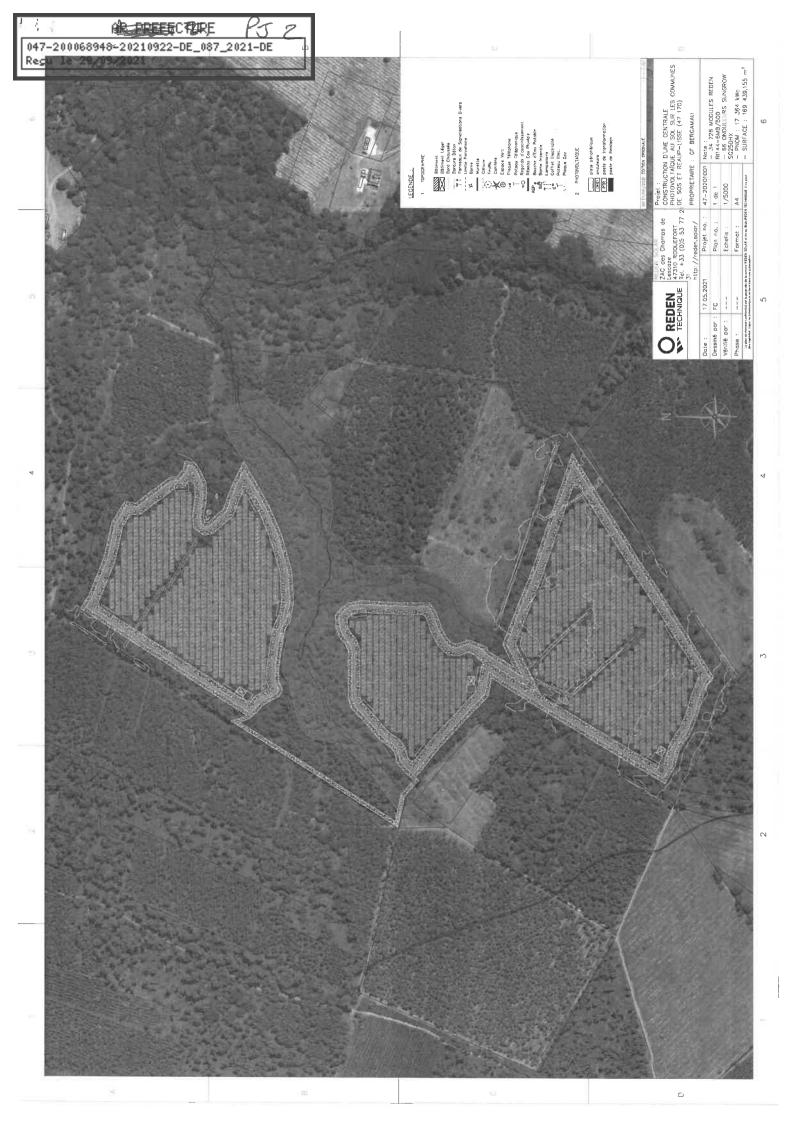
Regendre



## AR PREFECTURE

047-200068948-20210922-DE\_087\_2021-DE Regu le 29/09/2021





## AR PREFECTURE

047-200068948-20210922-DE\_087\_2021-DE Regu le 29/09/2021 1 8 8



## AR PREFECTURE

047-200068948-20210922-DE\_087\_2021-DE Regu le 29/09/2021